

Conflits d'usages



Responsabilités des municipalités

Les municipalités jouent un rôle central dans la gestion et la prévention des conflits d'usages, elles doivent (2, 3, 4) :

- **intégrer des mesures dans leur plan d'urbanisation qui assurent la protection, la disponibilité et l'accès public aux lacs et aux cours d'eau ;**
- **adopter des règlements de zonage adaptés aux différents usages du territoire, comme la protection de l'environnement et l'accès public à une rivière ;**
- **appliquer ses compétences en gestion de l'environnement, des nuisances et de sécurité.**

Impacts économiques

Infrastructures coûteuses

L'augmentation des coûts d'infrastructures hydrauliques constitue un impact économique important. Cette gestion inclut la régularisation des niveaux d'eau qui exige des investissements de contrôle, de rétention et de surveillance. (1)

Coûts de restauration élevés

La dégradation des milieux aquatiques entraînée par les conflits d'usages peut nécessiter une restauration coûteuse. (1)

Pertes économiques locales

Les conflits d'usages peuvent affecter le développement récréotouristique. En effet, lorsque la qualité du milieu est compromise notamment par la pollution, le bruit excessif, la congestion nautique, l'attractivité du territoire diminue. Cette situation peut mener à une baisse des revenus liés aux activités nautiques, à l'hébergement et à la restauration. (1)

Impacts sociaux

Tensions entre voisins et usagers des plans et des cours d'eau

Il peut y avoir apparition de tensions entre différents groupes d'usagers, comme entre riverains et plaisanciers. Les nuisances liées au bruit, à la vitesse des embarcations ou à la congestion nautique peuvent générer des frictions sociales et des débats sur le partage de l'eau. (2, 7)

Perte du caractère collectif de l'eau

À plus long terme, les conflits d'usages peuvent contribuer à une perte du caractère collectif de l'eau. Cela a lieu lorsque la ressource est perçue comme appropriée ou contrôlée par certains groupes d'usagers. Cette situation fragilise le principe de gestion collective et participative de l'eau, fondé sur la collaboration et la reconnaissance de l'intérêt commun. (8)



Impacts environnementaux



Accélération de l'érosion des berges

Les conflits d'usages augmentent l'achalandage nautique, ce qui favorise l'érosion des berges. En effet, ces dernières deviennent instables, notamment à cause de la perte de végétation. (6)

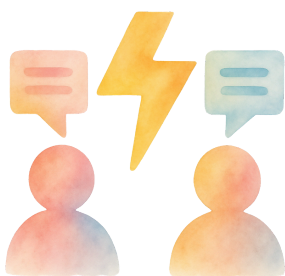
Diminution de la qualité de l'eau

L'augmentation de l'achalandage brasse les particules du sol au fond des rivières et des lacs. Cela bloque le soleil et nuit au développement des plantes aquatiques. Les nutriments des fonds aquatiques sont aussi brassés, ce qui favorise l'eutrophisation. (6)

Habitats aquatiques menacés

Les activités récréatives, comme la navigation, la baignade et l'aménagement des rives peuvent modifier les habitats aquatiques. Une modification de ces habitats peut nuire à la survie de certaines espèces aquatiques. (6)

Conflits d'usages



Un conflit d'usages survient lorsque les utilisateurs d'un plan d'eau, comme un lac, ont des besoins incompatibles. Par exemple, la navigation commerciale peut entrer en conflit avec les activités d'embarcations nautiques récréatives et touristiques. (5)





1. Calvo-Mendieta, I. (2015). 19. Les conflits d'usage autour de l'eau. Dans A. Euzen, C. Jeandel et R. Mosseri (dir.), *L'eau à découvert* (p. 196-197). CNRS Éditions.
<https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.9970>
2. Dépelteau, M. (2025, 10 novembre). Des agriculteurs craignent un chacun pour soi dans l'utilisation de l'eau à Lanoraie. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2203548/agriculture-eau-lanoraie-conflit-quebec>
3. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (2025). c. A-19.1.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-19.1>
4. *Loi sur les compétences municipales*, (2025). C-47.1.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1?&cible=>
5. OBV de la Capitale. (s. d.). 4.2 Conflits et pertes d'usages. <https://www.obvcapitale.org/plan-directeur-eau/diagnostic/section-4-problematiques-associees-a-laccessibilite-et-a-la-culturalite/4-2-conflits-et-pertes-dusages/>
6. OBV Lac-Saint-Jean. (2024). *Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques*. <https://www.obvlacstjean.org/wp-content/uploads/2024/03/fichediagnostic-mhh-version-deposee.pdf>
7. Ouranos. (2026). Le droit de l'eau : gestion des conflits d'usage causés par la variabilité hydrologique. <https://www.ouranos.ca/fr/projets-publications/le-droit-de-leau-gestion-des-conflits-dusage-causes-par-la-variabilite>
8. Tanguay, L., Audet, R., Beisner, B. et Herzog, L. M. (2025). Approche participative explorant la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles: Apprentissages et lacunes après 20 ans de déploiement. *Cahiers de géographie du Québec*, 67(188), 137-153. <https://doi.org/10.7202/1119138ar>